

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 12 février 2015

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3867-2013 Phase 1 - Gaz Métro - Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Metro / DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ÉCHÉANCIER POUR LA PRODUCTION DE LA PREUVE DU ROÉÉ -- n/d 1001-080**

Chère consœur,

Le 29 janvier 2015, nous avons reçu les réponses de Gaz Métro aux DDR dans le dossier en rubrique. Le 30 janvier 2015, nous avons demandé l'autorisation de la Régie afin de faire traduire certains documents nécessaires au travail de l'expert Paul Chernick (C-ROÉÉ-032). Par lettre du 4 février 2015 (A-0020), la Régie a autorisé la traduction des pièces B-0068 et B-0074.

Dans notre lettre du 30 janvier 2015, nous avons aussi mentionné ce qui suit :

« Vraisemblablement, d'autres traductions seront nécessaires pour l'accomplissement du mandat de M. Chernick. Nous pensons notamment à des portions pertinentes des réponses aux DDR de la Régie. Toutefois, à ce chapitre nous attendrons de voir les intentions de l'ACIQ [*sic*] avant de procéder nous même à commander d'autres travaux du traducteur. »

Afin de faire avancer le travail, nous avons pris l'initiative le vendredi 6 février 2015 de demander au traducteur M. John Detre de commencer la traduction de certaines des réponses de Gaz Métro à la demande de renseignements no 1 de la Régie (B-0045). Toutefois, après l'examen des réponses et l'échange d'informations entre les procureurs et les experts de l'ACIG et le ROÉÉ/UC et le traducteur, ce n'est qu'hier que la traduction des réponses de Gaz Métro au DDR no 1 et no 2 de la Régie (B-0045 et B-0072) a été commandée. Nous ignorons pour le moment la date exacte à laquelle les versions en langue anglaise seront complétées

Dans les circonstances, l'expert Paul Chernick disposera de seulement quelques jours pour produire sa preuve, due le 19 février 2015. De plus, M. Chernick nous informe qu'il est traité actuellement pour un nerf coincé au dos. Bien qu'il soit toujours au travail, sa productivité en souffre.

C'est pourquoi nous demandons respectueusement à la Régie de modifier le calendrier en ce qui concerne la production de la preuve de M. Chernick. Plus précisément, en modification du calendrier établi par la décision D-2014-144 et la lettre de la Régie du 22 janvier 2015 (A-0019), nous suggérons les modestes ajustements suivants:

Échéancier actuel (D-2014-144 et lettre du 22 janvier 2015)	Échéancier suggéré	Étape
19 février à midi	<b>26 février à midi</b>	Dépôt de la preuve
5 mars à midi	<b>12 mars à midi</b>	DDR
19 mars à midi	19 mars à midi (inchangé)	Réponses aux DDR
13-17 avril	13-17 avril	Audiences

Enfin, il est à noter que la préparation de la preuve du ROEE et d'UC dépend de l'opinion et des recommandations de l'expert M. Paul Chernick. Donc, dans la mesure où la Régie accepte de modifier le calendrier selon la demande que nous formulions, il serait préférable d'en faire bénéficier également ces deux intervenants.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na  
cc: (courriel seulement)  
Me Hugo Sigouin-Plasse  
Affaires réglementaires de Gaz Métro  
M. Paul Chernick  
M. Bertrand Schepper  
Coordination ROEE  
Me Hélène Sicard, UC  
M. Marc-Olivier Moisan-Plante  
Me Guy Sarault  
M. John Detre